

L'an deux mille vingt-trois, le 30 du mois de janvier à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 24 janvier 2023, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de conseillers présents : 27
Nombre de conseillers votants : 34

Étaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Dominique ASTIER, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Françoise BERISSET, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Ludovic ARMOËT, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Fatiha BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Florence DAMET, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Jean-Pierre BERTEAU, Fabrice DELAUNE, Christine HERAUD.

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : Laïla MERJOUÏ ayant donné procuration à Monsieur Dominique ASTIER, Huguette LENOIR ayant donné procuration à Monsieur Jean-Marc SIMOUNET, Cihan KARA ayant donné procuration à Monsieur le Maire, Anne LAOUILLEAU ayant donné procuration à Madame Marie HATTRAIT, Patrice BUQUET ayant donné procuration à Monsieur Max GUICHARD, Saïd SAIDANI ayant donné procuration à Madame Fernanda ALVES, Philippe TARDY, Yannick POULET ayant donné procuration à Monsieur Fabrice MORETTI.

Objet | Ludo-Médiathèque : demande de subvention auprès du Centre National du Livre dans le cadre de la Manifestation « Partir en livre »

Organisé par le Centre National du Livre sous l'impulsion du ministère de la Culture, Partir en Livre, est la grande fête du livre pour la jeunesse, et se tiendra partout en France du 22 juin au 23 juillet 2023. Cette année, le thème annoncé est celui de « la liberté ». L'objectif de cette manifestation est de rendre la lecture accessible à tous les publics, sous forme ludique, originale et vivante.

Il est possible pour chaque structure participante de présenter un projet pour obtenir une labellisation, c'est-à-dire un soutien financier du CNL pour son événement, pouvant aller jusqu'à 70% des coûts des « activités littéraires ».

Dans ce cadre, la ludo-médiathèque souhaite inviter une autrice des éditions La partie, Anne-Margot Ramstein, installée à Royan, ainsi que l'éditrice Noémie Monier du magazine Baïka, résidant également en Gironde, dans la volonté de faire intervenir des acteurs du livre localement.

Deux types d'ateliers seront proposés. Le premier, autour d'un album intitulé La Perle, qui suit le parcours d'une perle pour constituer une boucle narrative (sans texte), et fait parcourir le monde. Le second fera voyager en Ukraine : un atelier de linogravure et de peinture autour de symboles ukrainiens : les tournesols, les baies rouges de Kalyna et le personnage de conte traditionnel Kotygorochko.

La manifestation s'adressera aux familles, lors de journées festives proposées à la ludo-médiathèque et en hors les murs.

Le coût total du projet s'élève à **1 950,75 €** et la participation du CNL représenterait **1 365,53 €**. Le plan de financement serait le suivant :

Dépenses		Recettes	
Poste de dépense	Coût TTC	partenaire	montant
intervention auteur La Perle (1 journée)	453,56 €	CNL	1 365,53 €
Intervention auteur Baïka (1 journée)	453,56 €	Cité éducative	195,08 €
Intervention auteur tout-petits (1/2 journée)	273,69 €	Ville de Cenon	390,15 €
Déplacements auteurs	200,00 €		
Déplacement éditeur Baïka	50,00 €		
Hébergement	270,00 €		
Matériel atelier tout-petits	100,00 €		
Matériel atelier scolaire	150,00 €		

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Total	1 950,75 €	Total	1 950,75 €
--------------	------------	--------------	------------

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu, la manifestation « Partir en livre » du 22 juin au 23 juillet 2023 ;

Considérant qu'il est nécessaire de délibérer afin de solliciter une subvention du Centre National du Livre ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par :

34 voix pour

0 abstention

0 voix contre

Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Centre National du Livre pour un montant de 1 365,53 € et à signer tous les documents s'y référant.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Jean-François EGRON

Maire de Cenon

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20230130-2023-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2023

Publication : 02/02/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.